



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-089

PUBLIÉ LE 5 MARS 2018

Sommaire

Préfecture de Police

75-2018-02-28-005 - Arrêté n°2018-00150 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (2 pages)	Page 3
75-2018-02-28-006 - Arrêté n°2018-00151 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 6
75-2018-02-28-007 - Arrêté n°2018-00152 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 8
75-2018-02-28-008 - Arrêté n°2018-00153 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 10
75-2018-02-28-009 - Arrêté n°2018-00154 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 12

Préfecture de Police

75-2018-02-28-005

Arrêté n°2018-00150 portant délivrance du certificat de
compétences de formateur en prévention et secours
civiques.



PREFECTURE DE POLICE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
DÉPARTEMENT DÉFENSE-SÉCURITÉ

ARRÊTÉ N° 2018-00150

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°180005 du 20 janvier 2018 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 30 janvier 2018 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Créteil, à Fontenay-aux-Roses, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame Laure BLANCOT (Val-d'Oise);
Monsieur Benjamin BOISHUS (Ille-et-Vilaine);
Madame Farida BOUMEDIENE (Seine-Saint-Denis);
Madame Fiona BRELEUR (Paris);
Monsieur Mathieu BRESOLIN (Lot-et-Garonne);
Madame Nelly CASTERA-NIN (Pyrénées-Atlantiques);
Madame Dominique CHAULLET (Seine-Saint-Denis);
Madame Hülya CONGAR (Orne);
Monsieur Romain DETELDER (Seine-et-Marne);
Madame Claudia DOS SANTOS (Yonne);
Monsieur Arthur DUFOUR (Paris);
Madame Aurélie DUVOUX (Seine-Saint-Denis);
Madame Lucie EYMARD (Haute-Loire);
Monsieur Sébastien FUSSI (Saône-et-Loire);
Madame Elisabeth GUILLEMIN (Maine-et-Loire);
Monsieur Maxence HÉBERT (Seine-Saint-Denis);
Monsieur Grégory HOFFMANN (Seine-Saint-Denis);
Monsieur Raphaël KRAWCZYK (Nord);
Monsieur Maxime LEGROS (Seine-Saint-Denis);
Monsieur Brice LEMOINE (Niger);
Monsieur Mathieu LUTZ (Bas-Rhin);
Monsieur Matthieu MAILLEFAUD (Seine-et-Marne);
Madame Claire NOUAILLES (Val-d'Oise);
Monsieur Gilles PERROT (Gironde);
Madame Françoise QUESNE (Seine-Saint-Denis);

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

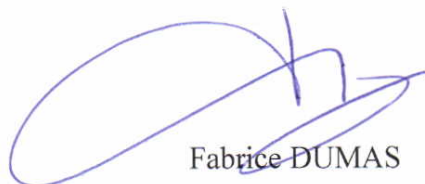
<http://www.prefecture-police-paris-interieur.gouv.fr> – mël : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Monsieur Alexandre ROBERT (Ille-et-Vilaine);
Monsieur Alexandre ROZAN (Haute-Marne);
Madame Aurélie SAINT-ALBIN (Seine-Saint-Denis);
Madame Emma SEGOT (Pyrénées-Atlantiques);
Madame Anaïs SGARD (Seine-Saint-Denis);
Madame Lisa TESSERAU (Var).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 28 FEV. 2018

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
L'attaché principal d'administration,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile



Fabrice DUMAS

2018-00150

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris-interieur.gouv.fr> – mël : cahcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2018-02-28-006

Arrêté n°2018-00151 portant délivrance du certificat de
compétences de formateur en prévention et secours
civiques.



PREFECTURE DE POLICE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
DÉPARTEMENT DÉFENSE-SÉCURITÉ

ARRÊTÉ N° 2018-00151
Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°180006 du 20 janvier 2018 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 30 janvier 2018 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, à Fontenay-aux-Roses, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame Géraldine COGNE (Isère);
Monsieur Julien DUPONT (Seine-Maritime);
Monsieur Wilfrid GAUWE (Gard);
Monsieur Vincent LANIER (Yvelines);
Monsieur Rony METAY (Isère);
Monsieur Julien NAWROT (Sarthe).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 28 FEV. 2018

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
L'attaché principal d'administration,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Fabrice DUMAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris-interieur.gouv.fr> – m@il : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2018-02-28-007

Arrêté n°2018-00152 portant délivrance du certificat de
compétences de formateur en prévention et secours
civiques.



PREFECTURE DE POLICE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
DÉPARTEMENT DÉFENSE-SÉCURITÉ

ARRÊTÉ N° 2018-00152

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°180002 du 5 janvier 2018 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 19 janvier 2018 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par l'Union Départementale de Premiers Secours de Paris, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur Christophe BAYER (Charente);
Monsieur Ahmed BOUDJENANE (Paris);
Monsieur Michael DANJOU (Seine-Saint-Denis);
Monsieur Jonathan GUERRIER (Val-de-Marne);
Monsieur Sofiane HAMANE (Algérie);
Monsieur Thomas MALBROUQUI (Seine-Saint-Denis);
Monsieur Yves MARIEL (Finistère);
Monsieur Chedi SHALABY (Seine-Saint-Denis);
Monsieur Binh-Minh TRAN (Seine-Saint-Denis).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 28 FEV. 2018

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
L'attaché principal d'administration,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Fabrice DUMAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris-interieur.gouv.fr> – mël : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2018-02-28-008

Arrêté n°2018-00153 portant délivrance du certificat de
compétences de formateur en prévention et secours
civiques.



PREFECTURE DE POLICE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
DÉPARTEMENT DÉFENSE-SÉCURITÉ

ARRÊTÉ N° 2018-00153

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°180003 du 5 janvier 2018 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 19 janvier 2018 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris Seine, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame Anne BAUER (Paris);
Monsieur Cyril LAMRIBEN (Paris);
Monsieur Maxime PARADIS (Paris);
Madame Zélie PEAUMIER (Hauts-de-Seine);
Madame Thari SOEUN (Loiret).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 28 FEV. 2018

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
L'attaché principal d'administration,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Fabrice DUMAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police.paris.interieur.gouv.fr> – mël : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2018-02-28-009

Arrêté n°2018-00154 portant délivrance du certificat de
compétences de formateur en prévention et secours
civiques.



PREFECTURE DE POLICE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
DÉPARTEMENT DÉFENSE-SÉCURITÉ

ARRÊTÉ N° 2018-00154

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°180004 du 5 janvier 2018 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 19 janvier 2018 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Créteil, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame Isabelle BEZAT (Maroc);
Madame Marine BONDUELLE (Loire-Atlantique);
Monsieur Pierre BREMONT (Seine-Saint-Denis);
Madame Caroline CHENE (Seine-Maritime);
Madame Lucie COMMERLY (Paris);
Madame Anne FRAGOLA (Paris);
Madame Françoise GIRAL (Hautes-Pyrénées);
Monsieur Michel GORJAO (Paris);
Monsieur Daniel GUYOT (Haute-Vienne);
Monsieur Fabrice HELOIR (Val-de-Marne);
Madame Clémentine JUMEAUX (Yvelines);
Madame Sylvie KOPF (Hauts-de-Seine);
Monsieur Mustapha MANSOURI (Algérie);
Monsieur Gilles MASSICOT (Paris);
Monsieur Franck MOULHIAC (Seine-Saint-Denis);
Madame Karine URIBELARREA (Tarn).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 28 FEV. 2018

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
L'attaché principal d'administration,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Fabrice DUMAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris-interieur.gouv.fr> – mël : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr